

gouvernement par le général commandant la circonscription. Toutes les pièces de la procédure y étaient jointes ainsi que l'ordre de convocation du conseil de guerre et le jour et l'heure de la réunion. L'ordre fut notifié au président. Le conseil devait se réunir le 21 octobre, à neuf heures du matin. Cette date fut annoncée à Jacques et à Bernard. On les pria, en même temps, de faire choix d'un défenseur. S'ils s'y refusaient, le président en nommerait un d'office.

Jacques et Bernard pouvaient charger de leur défense un militaire, avocat, avoué, ou non, parent ou ami. Ils étaient libres de se défendre eux-mêmes. Les deux jeunes gens répondirent qu'ils se défendraient. Et ils attendirent, résignés, le 21 octobre. Ils furent quelques jours sans nouvelles du dehors. Ils comprenaient bien que tout était perdu et ils devinaient autour d'eux les désespoirs et les larmes.

Pourtant, cinq ou six jours avant la réunion du conseil de guerre, Jacques reçut un mot laconique de l'oncle César. Le bonhomme n'avait pas donné de ses nouvelles depuis longtemps ; il n'était pas venu voir Jacques une seule fois et vraiment Jacques, plus d'une fois, l'avait accusé d'égoïsme et d'ingratitude. La lettre disait :

"Ne perds pas courage. Ne perds pas l'espérance !"

Jacques regarda le timbre de la poste. Le cachet portait :

Vienne (Autriche)

— Il a quitté Paris, se dit Jacques. Et moi qui l'accusais ! Mais pourquoi a-t-il abandonné Marjolaine en un moment aussi critique, à une heure aussi douloureuse ?

V

Le 21 octobre arriva. A Paris, boulevard Haussmann, de même qu'à Nancy, où Mme de Cheverny était rentrée après les grandes manœuvres, on avait vu avec épouvante se rapprocher la date fatale. D'après ce que l'on connaissait de l'enquête c'était Jacques qui semblait devoir supporter seul la responsabilité du meurtre. Mais quelque fût le condamné, son cœur de mère n'en devait-il pas être meurtri ? Et il lui venait, parfois, à la pauvre femme des accès de désespoir, presque des accès de folie, en pensant à la fatalité aveugle qui, toute sa vie, s'était acharnée sur Jacques.

Cet enfant naît et il est, au jour même de sa naissance, victime d'une machination horrible. Il est privé de la tendresse de sa mère. Son existence s'écoule misérable, rude, toute à la lutte pour vivre au jour le jour, terre à terre. Puis, après tant d'inexorables cruautés, le ciel semble vouloir redevenir plus clément. Jacques se rapproche d'elle sans la connaître. Mais elle retrouve en lui les traits autrefois si chers de Julien Rémondet et elle se prend pour lui d'une affection qui vient mettre à l'épreuve bientôt l'accusation portée au cercle contre Jacques. Elle résiste à cette accusation. Elle défend Jacques quand même, sans savoir qu'elle lui paye ainsi un peu de l'arriéré de tendresses qu'elle lui doit. Et la vie se fût écoulée, paisible sans doute, lorsqu'elle est replongée en pleine tragédie ; Jacques est son fils, et voilà son fils menacé d'une condamnation à la peine capitale. Elle n'avait retrouvé son fils que pour le perdre ! Ainsi, Jacques, de par le destin et sans l'avoir mérité, et par le fait de sa naissance, était voué au malheur, à une mort qui frappait de honte à jamais son nom, son souvenir ? Où était la justice en tout cela ? Et dans son ménage, elle était obligée sinon de cacher ses inquiétudes, puisque Bernard était toujours en prison, du moins de paraître plus rassurée sur le sort de son fils. Elle devait imiter en cela le colonel de Cheverny qui n'avait jamais pardonné à Jacques l'affaire du cercle de la rue de la Chaussée-d'Antin et qui, le voyant accusé d'un crime aussi grave qu'était le meurtre de l'officier, avait dit à Marguerite :

— C'est un garçon perdu ! Il m'est impossible de le sauver. Que veux-tu ? Il faut qu'il y ait un de sacrifié. Et je préfère que Bernard se tire de là !

Certes, sous l'indifférence de ces paroles, il cachait de profonds soucis et les rigueurs de la discipline militaire n'empêchaient pas, chez lui, un reste d'affection pour Jacques, une affection mêlée de regrets. Il avait espéré faire, de cet enfant, un homme. Et il lui en voulait un peu, malgré tout, d'avoir détruit cette espérance par deux fois. Il voyait sa femme si désolée, si fatiguée, qu'il essayait de la reconforter souvent :

— Voyons, Marguerite, tout s'arrangera. Bernard sortira de cette affaire sain et sauf. Bernard est chez lui, dans ce pavillon. Il n'y a pas eu guet-apens de sa part. Contre lui, on n'a pu réunir de preuves. Il s'accuse, c'est vrai, c'est par dévouement, un dévouement que je comprends. Oui, je le comprends, j'en saisis le motif.

— C'est beau, c'est chevaleresque. Je n'en aime Bernard que davantage, mais son dévouement est inutile. Jacques m'a sauvé la vie au Tonquin. Bernard voudrait, au risque d'y perdre la sienne, lui sauver la vie à son tour.

Et avec un long soupir de regret :

— Vraiment ces deux enfants étaient nés pour s'aimer et pour s'aider mutuellement dans la rude vie militaire. C'est dommage ! C'est dommage !

Ah ! lorsque le colonel parlait ainsi, comme Marguerite aurait voulu se jeter à ses genoux et tout lui dire. Comme elle aurait voulu crier, dans une crise de larmes :

— Garde pour Jacques ton affection tout entière. Il en est digne. Il n'a jamais démerité. Il est toujours, comme par le passé, l'honnête, fier et doux soldat que tu as connu. Il a souffert sans se plaindre, jadis lorsqu'on l'accusait injustement. Il souffre aujourd'hui, encore, mais si les juges militaires le condamnent, tous les cœurs de mère lui pardonneront. Jacques est une victime.

Et vraiment, elle en arrivait, la malheureuse, à se demander s'il lui était permis de cacher plus longtemps la vérité à son mari.

Ah ! si l'aveu de son premier mariage avait pu être utile à Jacques, avec quelle joie elle eût été prête à se sacrifier elle-même !

Et elle serait allée au-devant de la colère de son mari, au-devant de son désespoir, au-devant du châtiment peut-être, en se châtiant elle-même ! Certaine d'avoir sauvé Jacques, elle se serait reconvenue le droit de mourir, à moins que Georges ne lui eût pardonné, dans sa généreuse grandeur. Mais l'aveu briserait ce cœur d'homme, déjà si éprouvé, et ne servirait à rien ! Mieux valait se taire.

Après des scènes comme celles-là, Marguerite, à bout de forces et ne pouvant plus dissimuler ses terribles angoisses, courait s'enfermer chez elle pour y pleurer à son aise. Ou bien elle allait retrouver Bernerette et restait de longues heures à contempler la malade, bien faible toujours, en son lit, quoique les médecins, maintenant, fussent certains de la sauver.

A Paris, boulevard Haussmann, chez Marjolaine, mêmes larmes, même anxiété, même désespoir. Et personne pour la consoler, la reconforter, personne pour pleurer avec elle. Lorsqu'elle était revenue boulevard Haussmann, elle avait trouvé une lettre qui l'attendait. La lettre était de l'oncle César. Le brave homme n'aimait pas les phrases, car la lettre n'était guère plus longue que celle que Jacques avait reçue dans sa cellule de la prison de Châlons. Elle disait simplement :

"Ma chère Marjolaine, je sais tout ce qui s'est passé, non pas seulement par tes lettres, mais aussi par les journaux qui ont raconté le meurtre de Gironde. Et aussi par mes informations personnelles. Ne sois pas étonnée si tu ne me trouves pas chez toi à ton retour. J'aurai quitté Paris. Ne désespère pas trop du sort de Jacques. Ton vieux bonhomme d'oncle te dit : Confiance et courage."

Oui, cette lettre, du moins pendant les deux ou trois premiers jours, lui avait rendu quelque espoir. Elle ne comprenait pas ce que César avait voulu dire.

L'oncle n'avait jamais rien raconté de ses projets, de ses découvertes ; il avait gardé le secret sur les trois faux de Patoche. Et il avait continué, comme auparavant, à se faire passer pour très pauvre. Puis, n'ayant plus de nouvelle de lui, isolée, sans amis, Marjolaine avait recommencé à désespérer et ne cessait plus de pleurer. Tous les jours, elle écrivait à Mme de Cheverny. Elle

comprenait, la pauvre enfant, que cette mère souffrait plus qu'elle ne souffrait elle-même. Larmes, elle trouvait encore, au milieu de ses propres larmes, à la plaindre et à la consoler.

Deux ou trois jours avant le 21 octobre, elle laissa, pour la seconde fois, à Louise, sa première, l'atelier de modes. Elle partit pour Nancy.

Le 20 octobre, Marjolaine, Mme de Cheverny et le colonel étaient installés à l'hôtel du Renard. Ils tenaient à être là, au moment où Jacques et Bernard seraient jugés. Certes, ils n'auraient pas le courage d'aller jusqu'à la rue de l'Arsenal et d'assister au conseil de guerre, mais du moins les deux jeunes gens avertis sauraient que près d'eux battaient des cœurs amis, bien tremblants. Et c'était une force pour eux.

L'enquête avait été tenue secrète. Rien n'avait transpiré des révélations faites par Mme de Cheverny au capitaine rapporteur. Il n'était pas impossible que le président du conseil demandât le huis clos. L'honneur et le repos d'une famille étaient en jeu et si les allusions à ces révélations étaient faites pendant la séance, il ne fallait pas que les curieux, indifférents ou malveillants, les entendissent. L'arrêt qui frapperait l'un des deux jeunes gens ne devait pas faire une autre victime : le colonel de Cheverny. Les séances du conseil de guerre, en effet, comme celles de la cour d'assises, doivent être publiques, mais le huis clos peut être ordonné si le président le juge convenable. Alors l'arrêt seul est prononcé publiquement. Les soldats qui assistent aux séances en curieux sont sans armes. Le conseil qui devait juger Jacques et Bernard était composé de deux colonels, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant et d'un sous-officier.

Le 21 octobre, à neuf heures, le conseil entra en séance. Il y avait là beaucoup de monde, soldats et civils. L'affaire avait fait beaucoup de bruit et excitait au plus haut point la curiosité publique. On savait que l'un des accusés était le fils d'un colonel et malgré que le secret eût été sévèrement gardé sur leur attitude pendant l'information, on se répétait que les deux jeunes gens avaient tant de réfection l'un pour l'autre, que chacun des deux s'accusait de meurtre pour sauver son ami. Cette attitude avait produit dans le public une profonde émotion. Aussi la surprise fut-elle grande et grande aussi la déconvenue, lorsqu'au début de la séance le commissaire du gouvernement demanda le huis clos.

Le conseil se retira dans la salle des délibérations où, statuant sur les réquisitions du ministère public, considérant que la publicité des débats serait nuisible, inutile et dangereuse, déclara à l'unanimité qu'il y avait lieu d'ordonner le huis clos. Le conseil rentra en séance publique. Le colonel président lut les précédents motifs et ordonna aux assistants d'évacuer la salle, conformément à l'article 113 du code militaire dont il donna lecture. Les assistants évacuèrent le prétoire non sans murmure. Cet incident n'était pas fait pour calmer la curiosité publique.

Toutes les formalités préliminaires observées, le président déclara la séance ouverte et donna l'ordre de faire entrer les accusés. Jacques et Bernard apparurent, accompagnés des soldats qui constituaient leur garde. Leur triste calvaire commençait à tous deux. Ils allaient entendre raconter tout ce qu'ils avaient fait, depuis des mois ; on allait aussi les obliger à dire, une dernière fois, tout ce qu'ils avaient déjà dit. Ils entrèrent, séparés par les soldats qui veillaient sur eux, comme sur des malfaiteurs, mais ils furent assis l'un auprès de l'autre, et comme ils ne s'étaient pas vus depuis longtemps, comme pendant l'enquête on avait eu soin de ne pas les faire se rencontrer une seule fois, lorsqu'ils se trouvèrent en présence, des larmes leur vinrent aux yeux. Bernard tendit les mains, ouvrit les bras. Jacques y tomba. Ils s'étreignirent silencieusement, car les deux mots qu'ils prononcèrent furent si doux, prononcés si bas, que ce fut plutôt un soupir.

— Frère !

— Frère !

Puis ils s'assirent l'un près de l'autre, heureux de se retrouver ainsi, un vague sourire sur les lèvres. Le président leur demanda leurs noms